

28 mar 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 28-03-2003](#)

Fonds d'investissement sino-belge

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé la création d'un Fonds d'investissement sino-belge, le « China-Belgium Direct Equity Fund » (*).

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé la création d'un Fonds d'investissement sino-belge, le « China-Belgium Direct Equity Fund » (*).

Ce fonds est créé par quatre fondateurs : les autorités chinoises, l'Etat belge ainsi que deux banques (Fortis Banque et Haitong Securities). Les gouvernements chinois et belge apportent chacun un montant de 8,5 millions d'euros au capital du Fonds, tandis que les banques contribuent chacune à hauteur de 10 millions d'euros. Des fonds seront également apportés par des investisseurs privés, afin d'atteindre un capital de 100 millions d'euros. (*) voir également le communiqué n°36 du Conseil des Ministres du 28 février 2003

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe